

Programme de travail 2021

1. Aperçu

Les partenaires de haut niveau de la formation professionnelle se réunissent dans le cadre du Sommet national de la formation professionnelle afin de se pencher sur les aspects politiques dans ce domaine et de prendre les décisions correspondantes. La Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) s'assure de la mise en œuvre des décisions arrêtées lors de ce sommet. Du point de vue stratégique, elle pilote la formation professionnelle sur la base du partenariat. Sur le plan opérationnel, elle fait le lien entre les différents organes (forums de dialogue, groupes de projet, groupes d'experts) et avec le Sommet national.

Chaque année, au cours du dernier trimestre, elle élabore le programme de l'année suivante en se fondant sur les éléments suivants :

- Les décisions du Sommet national ;
- Les priorités que la CTFP définit lors de ses discussions. Ce faisant, elle tient compte des propositions et des réflexions des forums de dialogue, ainsi que des avis exprimés par les groupes de projet et les groupes d'experts.

La CTFP traite pendant ses séances des lignes stratégiques correspondant aux thématiques fixées dans son programme de travail. Ces thématiques sont aussi discutées au niveau opérationnel, lors de la Journée des partenaires de la formation professionnelle et des forums de dialogue.

La CTFP informe le Sommet national de la réalisation des objectifs fixés dans son programme de travail. Elle remplit son obligation de rendre des comptes au moyen de ses rapports annuels.

2. Programme de travail 2021

A. Mandats du Sommet national de la formation professionnelle

1) Systématisation de la structure de gouvernance de la formation professionnelle

La CTFP met en œuvre la nouvelle structure de gouvernance de la formation professionnelle.

Elle donne l'impulsion notamment pour le lancement des premiers forums de dialogue.

2) Optimisation des processus et des mécanismes d'incitations

Comme demandé par le Sommet national, la CTFP se concentrera sur les trois priorités suivantes :

- problèmes d'efficacité et mauvaises affectations au niveau du développement des professions, avec pour principaux objectifs de clarifier les compétences et d'optimiser les processus ;

- financement des cours interentreprises, avec pour principal objectif d'optimiser les flux financiers et la mise en œuvre par les partenaires ;
- financement des procédures de qualification, avec pour principal objectif d'optimiser les flux financiers et la mise en œuvre par les partenaires.

La CTFP approuve et lance un projet afin de mettre en œuvre ces trois priorités.

Le but du projet est, dans un premier temps, d'élaborer une compréhension commune du problème, de structurer le projet, de définir les mesures à prendre et de décider de la suite des opérations.

Les résultats du projet seront présentés lors du Sommet national 2021.

B. Autres objectifs

1) Poursuite du développement de la formation professionnelle

La CTFP suit les évolutions de la formation professionnelle, définit des thématiques au besoin et traite ces dernières sous une forme appropriée. Elle apporte ses conseils sur les propositions formulées au niveau opérationnel et avance des solutions au niveau stratégique.

Les projets de l'initiative « Formation professionnelle 2030 » sont réalisés selon une planification par étapes. La CTFP s'informe régulièrement de l'avancement de ces projets.